

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19160764***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

02 DEC. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT **Greffe** : COURNOYERN° d'entreprise : **0809 717 693****Nom**(en entier) : **AKW INTERNATIONAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Terre à Briques, 20 à 7522 Marquain****Objet de l'acte : Transfert du siège social de la société**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue au siège social de la société en date du 7 novembre 2019.

A l'unanimité des voix :

Le conseil d'administration décide de déplacer le siège de la société à Rue de la Terre à Briques 29/E, 7522 Marquain, Belgique à partir de ce 25 novembre 2019.

Procuration, mandat spécial

Le conseil d'administration décide de désigner comme mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, Monsieur Denis Lebailly de KPMG Experts comptables, SCRL, ayant son siège social à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, pouvant agir seul, afin d'accomplir toutes les formalités requises en vue de la publication des décisions susmentionnées, en ce compris (de façon non limitée) la préparation et la signature des formulaires de publication et le dépôt au greffe du tribunal de commerce compétent.

Pour extrait analytique conforme,

Denis LEBAILLY
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/12/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).